

DECISION DU PRESIDENT
PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DE LA SAISON
ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE D'ALFORTVILLE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la saison artistique des conservatoires, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir organise des manifestations à destination de tous les publics et notamment un spectacle de théâtre au conservatoire d'Alfortville ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette manifestation ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de trois services est créée pour l'intervention d'un technicien lumière dans le cadre d'un spectacle de théâtre organisé au conservatoire d'Alfortville, le 5 juillet 2018.

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 210 € (deux cent dix euros) net.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/07/18
Accusé réception le	04/07/18
Numéro de l'acte	DC2018/465

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 4 juillet 2018.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/07/18
Accusé réception le	04/07/18
Numéro de l'acte	DC2018/465